

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **8 juillet 2019 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

19-07-249

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

19-07-250

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 13 juin 2019.

ADOPTÉE

Dépôt d'un procès-verbal de correction : le greffier dépose un procès-verbal de correction pour la résolution 19-05-192 ainsi que le document modifié.

19-07-251

Adoption du règlement no 2019-355 concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement des dépenses.

ATTENDU l'avis de motion donné le 10 juin 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de *règlement no 2019-355 concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement des dépenses* déposé le 10 juin 2019 en séance ordinaire par la conseillère Martine Lampron qui a fait les mentions prescrites par les articles 8 et 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, RLRQ, c. T-11.001;

ATTENDU qu'un avis public comprenant les mentions prescrites aux articles 8 et 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, RLRQ, c. T-11.001, a été publié au moins 21 jours avant la présente séance;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrable précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 10 juin 2019 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2019-355 concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement des dépenses.*

ADOPTÉE

Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 – Commission Scolaire des Bois-Francis - dépôt

19-07-252

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 11-06-2019 au 08-07-2019 234 969,48 \$
- nos M1891 à M1905 & A46834 à A46872

Chèques annulés :

- En date du 11-03-2019 au 21-06-2019 3 041,29 \$
- nos A46119, A46733, A46825 & A46843

- dépôts salaires des périodes 201923 à 201927

ADOPTÉE

19-07-253

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 08-07-2019 632 393,02 \$
nos A46873 à A47024 et A47026

ADOPTÉE

Dépôt des états financiers de La Fréquence Inc. au 31 mars 2019 – dépôt

19-07-254

Dépôt d'états des revenus et dépenses du bar du Carnaval 2019

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses du bar du Carnaval 2019;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser la somme de 676,24 \$ des profits nets amassée lors de l'activité bar du Carnaval d'hiver qui s'est tenu le 23 février 2019 au Cercle des Fermières.

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers rectifiés de l'Office Municipal d'Habitation pour l'année 2016 - dépôt

19-07-255

Adoption du règlement no 2019-356 modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations

ATTENDU l'avis de motion donné le 13 juin 2019 en séance extraordinaire;

ATTENDU le projet de *règlement no 2019-356 modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations* déposé le 13 juin 2019 en séance extraordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier adjoint en a expliqué l'objet et sa portée le 13 juin 2019 en séance extraordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2019-356 modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations*.

ADOPTÉE

19-07-256

Placement à la Caisse Desjardins de l'Érable

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de l'Érable a proposé à la Ville un compte bancaire d'épargne stable rachetable en tout temps sans frais d'exploitation et au taux d'intérêt avantageux;

Il est proposé par le conseiller Claude Côté et unanimement résolu d'autoriser la trésorière à placer une partie des deniers provenant des taxes ou redevances municipales et tous autres deniers appartenant à la ville dans un compte sans frais d'épargne stable variable et rachetable en tout temps à la Caisse Desjardins de l'Érable.

ADOPTÉE

19-07-257

Embauche d'une étudiante aux travaux publics

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche d'Émily Gagnon, en date du 19 juin 2019, au sein du service des travaux publics de la Ville de Princeville.

Que la période d'embauche soit jusqu'au plus tard le premier septembre 2019 et ce, au taux horaire de 12,75 \$ l'heure.

ADOPTÉE

19-07-258

Nomination d'un directeur du service des loisirs

ATTENDU la résolution 19-05-176 concernant le départ à la retraite du directeur du service de loisirs monsieur Claude Fortier;

ATTENDU que depuis le départ à la retraite de monsieur Claude Fortier, le coordonnateur aux loisirs, monsieur Étienne Couture, occupe le poste de directeur du service des loisirs en intérim ;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

QUE soit nommé monsieur Étienne Couture, en date du 8 juillet 2019, au poste de directeur du service des loisirs, sports, culture et vie communautaire de la Ville de Princeville;

QUE les conditions d'embauche du nouveau directeur loisirs, sports, culture et vie communautaire soient établies selon les nouveaux termes et nouvelles conditions telles que déposés séance tenante par le directeur général.

ADOPTÉE

19-07-259

Suspension de deux employés municipaux

ATTENDU la suspension des employés municipaux portant respectivement les numéros d'employés 0220-0012 et 0220-0006 en date du 2 juillet 2019 par le maire, monsieur Gilles Fortier, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par le deuxième alinéa de l'article 52 de la *Loi sur les Cités et Villes*, RLRQ, c. C-19;

ATTENDU le rapport donné séance tenante par le maire appuyé par le dépôt des deux lettres élaborant par écrit les motifs de la suspension;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE le conseil confirme la suspension pour 30 jours sans solde des employés municipaux portant respectivement les matricules 0220-0012 et 0220-0006 en date du 2 juillet 2019.

ADOPTÉE

19-07-260

Inscription à un séminaire de perfectionnement – Préventionniste

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon il est unanimement résolu que le conseil autorise monsieur Pierre Bouffard, préventionniste, à participer au séminaire de perfectionnement qui aura lieu au Centre des congrès de St-Hyacinthe, du 12 au 14 septembre 2019 ;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce séminaire, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

19-07-261

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Érable – Rapport annuel des activités – Adoption

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a produit, en collaboration avec les onze municipalités locales, son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE ce schéma de couverture de risques a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 7 juillet 2008;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, RLRQ, c. S-3.4, la MRC doit adopter et transmettre, annuellement, un rapport des activités de son schéma de couverture de risques au ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE sur le territoire de la MRC de L'Érable, il existe trois services de sécurité incendie, soit le Service de sécurité incendie régional de L'Érable

(couvrant neuf municipalités), celui de la ville de Plessisville et celui de la ville de Princeville;

ATTENDU l'exigence du ministère de la Sécurité publique voulant que les deux municipalités qui ne font pas partie du Service de sécurité incendie régional de L'Érable doivent également adopter, par résolution, ce même rapport;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a pris connaissance du rapport annuel préparé pour la période se terminant le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les données qui concernent la Ville de Princeville, y compris celles de la MRC, contenues dans le rapport annuel des activités 2018 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, et ce, en conformité de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, RLRQ, c. S-3.4;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel des activités et des résolutions requises au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

19-07-262

Autorisation - Marché de Noël Érable Arthabaska 2019

ATTENDU que la limite de vitesse au 99 route 116 Est est de 90 km/h et que l'organisation d'un marché de Noël dans cette zone nécessite une autorisation de la Ville et du ministère des Transports;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser la tenue d'un marché de Noël à la Jardinerie Fortier, au 99 route 116 Est, les 30 novembre, premier, 7 et 8 décembre 2019.

ADOPTÉE

19-07-263

Demande au Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

ATTENDU QUE le conseil et le directeur général de la Ville de Princeville ont pris connaissance des modalités d'application du Volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale;

ATTENDU QUE le conseil désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec via le député Éric Lefebvre de la circonscription électorale d'Arthabaska pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2;

Pour ces motifs, sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil de Ville de Princeville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour le revêtement mécanisé d'une partie de la rue Saint-Jacques Est.

ADOPTÉE

19-07-264

Ratification – Contrat de balayage des rues

ATTENDU que le contrat pour le balayage des rues intervenu entre les Entreprises Tréma Inc. et la Ville par l'intermédiaire du directeur des travaux publics se chiffre à 16 966,86 \$ taxes incluses, ce qui excède le pouvoir de dépenser du directeur des travaux publics et du directeur général;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier le contrat de balayage des rues avec Les Entreprises Tréma Inc. au montant de 16 966,86 \$, taxes incluses, et d'autoriser la trésorière à procéder au paiement.

ADOPTÉE

19-07-265

Approbation et paiement - Projet de développement domiciliaire du Golf La-Fontaine Phase IV (décompte progressif no.1 et 2)

ATTENDU les décomptes progressifs 1 et 2 dans le projet mentionné en rubrique;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE les décomptes no 1, au montant de 198 520,40 \$, et 2, au montant de 172 814,81 \$, soient approuvés;

QUE la trésorière soit autorisée à payer la somme totale de 371 335,21 \$ au promoteur, moins la retenue de 10%;

QUE le tout soit financé à même le *Règlement no 2019-349 Décrétant une participation au développement résidentiel Phase IV du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 470 000\$.*

ADOPTÉE

19-07-266

Approbation de directives de changement et paiement du décompte progressif no 1 – Réfection de la rue St-Henri (AO18-VM-07)

ATTENDU les directives de changement no 1, 2 et 3, autorisées en date du 20 juin 2019 au coût total de 35 321,44 \$:

ATTENDU le décompte progressif no 1 émis en date du 20 juin 2019 au montant de 400 071,94 \$;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver les directives de changement 1, 2 et 3;

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2018-335 Décrétant un emprunt et une dépense de 1 800 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur la rue St-Henri.*

ADOPTÉE

19-07-267

Renouvellement de l'entente de service aux sinistrés – Croix-Rouge Canadienne

ATTENDU le projet de renouvellement de l'entente de service aux sinistrés proposé par la Croix-Rouge Canadienne couvrant les périodes 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 au coût de 0,17\$ per capita;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer l'entente;

D'AUTORISER la trésorière à verser la somme correspondant à 0,17 \$ per capita tel qu'établi par le décret annuel émis par l'Assemblée Nationale pour les années 2019, 2020 et 2021;

QUE soient réservés les crédits nécessaires pour pourvoir à cette dépense en 2019 à même le fonds des activités financières et aux budgets des années 2020 et 2021;

ADOPTÉE

19-07-268

Adoption du projet de règlement PRU1-1903 modifiant le règlement de zonage no 2017-316 de la Ville de Princeville.

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'adopter le projet de règlement no PRU1-1903 modifiant le règlement de zonage no 2017-316 de la Ville de Princeville.

Ce projet de règlement vise à modifier l'annexe B de la grille des spécifications 218-Av par l'ajout d'activités de lavage, de réfrigération et d'entreposage de canneberge même si moins de 50% de la récolte provient de la ferme sans jamais être moins de 10 %.

ADOPTÉE

19-07-269

Mainlevée sur une servitude perpétuelle d'écoulement d'égouts

ATTENDU la résolution 48-02-21;

ATTENDU que cette servitude pour réseau d'égout ne peut plus être utilisée par la Ville étant donné les normes environnementales actuelles;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer une mainlevée de la servitude consentie à la Ville sur les lots 6 294 439 et 6 294 437 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

19-07-270

Cession d'une servitude à Hydro-Québec et Télébec

ATTENDU le projet de cession présenté par Me Lyne Pineault, notaire, visant la cession d'une servitude de 9074-5126 Québec Inc., Gestion YGC Inc et La Ville de Princeville à Hydro-Québec et Télébec dans le développement du Golf La-Fontaine.

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer l'acte notarié à intervenir entre les parties cédant gratuitement une servitude de passage perpétuelle à Hydro-Québec et Télébec sur le lot 5 855 830 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

19-07-271

Demande de dérogation mineure – Élie Hébert et Caroline Michaud

ATTENDU QUE les demandeurs désirent construire une nouvelle résidence pour rester à Princeville, car ils y sont déjà;

ATTENDU QUE selon le modèle de maison retenue, le seul terrain disponible nécessite un empiètement dans la marge avant secondaire ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 54 rue Thibodeau la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Élie Hébert et par Madame Caroline Michaud afin de permettre la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale en permettant une marge avant secondaire de 4,88 mètres au lieu de 7,5 mètres, ce qui représente une dérogation de 2,62 mètres pour la marge avant secondaire par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

19-07-272

Demande de dérogation mineure – Usinage SG-Tech Inc.

ATTENDU QUE la compagnie Usinage SG Tech Inc. située au 629 rue Demers Est désire agrandir son bâtiment industriel du côté droit sur 3,71 m de façade x 14,02 m de profondeur;

ATTENDU QUE cet agrandissement va permettre l'installation d'une nouvelle machine qui va optimiser le rendement de la production et fournir à la demande des clients;

ATTENDU QUE cela permettra l'aménagement d'une salle de pause pour les employés.

ATTENDU QUE l'implantation de l'agrandissement est conforme à la réglementation municipale.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 629 rue Demers Est la demande de dérogation mineure présentée par la compagnie Usinage SG Tech Inc. afin de permettre l'agrandissement du bâtiment industriel d'une superficie de 52,02 m² de plus que le 74 m² déjà autorisé en 2017 en plus du 50% permis à la réglementation pour un agrandissement précédent.

ADOPTÉE

Demande CPTAQ – Jardinerie Fernand Fortier Inc - remise

19-07-273

Assentiment et autorisation à la constitution du club de pétanque en personne morale

ATTENDU la *Loi sur les clubs de récréation*, RLRQ, c. C-23 qui facilite la constitution en personne morale des clubs de récréation lorsqu'ils rencontrent les critères prévus à la loi.

ATTENDU que les clubs de pétanque « Bouloldrôme Princesse » et « Club de pétanque de Princeville » rencontrent les critères prévus à la loi à savoir :

- Les clubs comptent chacun ou collectivement au moins 10 membres ;
- Les membres sont tous domiciliés au Canada ;
- Les associations à former à un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délasserment pour le corps ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

QUE le choix de former une ou deux personnes morales est laissé aux membres des deux clubs de pétanque.

QUE le conseil donne son assentiment et son autorisation à la constitution en personne morale d'un ou de deux clubs de pétanque, le tout conditionnellement à ce que chaque groupe respectent intégralement les critères prévus à la Loi au moment de leur constitution en personne morale.

ADOPTÉE

19-07-274

Autorisation à la tenue d'une course de boîte à savon – Club Lion

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la tenue d'une course de boîte à savon sur le 7 septembre 2019 sur la rue Baillargeon en croisement des rue St-Jacques Est, Racine Est et Leclerc.

ADOPTÉE

19-07-275

Aide financière – Maison des jeunes La Fréquence Inc.

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser à la Maison des jeunes La Fréquence Inc. une aide financière de 12 500 \$ pour l'année 2019 et que cette aide soit financée à même les activités financières.

ADOPTÉE

19-07-276

Demande de gratuité de salle – Club Social de la Caisse Desjardins de l'Érable

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de location du Pavillon Central du Parc Multisport au Club Social de la Caisse Desjardins de l'Érable le 24 août 2019.

ADOPTÉE

19-07-277

Demande de gratuité de salle et d'aide financière – Fondation CLSC-CHSLD de l'Érable

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de location du pavillon central du Parc Multisport à la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable le 23 août 2019 et un don en argent de 1000 \$ pour les appuyer dans la tenue d'une soirée dansante country au profit de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable.

ADOPTÉE

19-07-278

Demande de gratuité de salle – Sandra Vigneault

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Pierre Prince en date du 22 mai 2019 à madame Sandra Vigneault pour la tenue d'un défilé de mode, kiosque, présentation de produits, repas et bar à bonbons au profit du Relais pour la vie.

ADOPTÉE

19-07-279

Offre de publicité dans le programme 2019-2020 – Chevaliers de Colomb

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de prendre une page de publicité au coût de 100 \$ dans le programme 2019-2020 des Chevaliers de Colomb, Conseil 05686 Princeville.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

19-07-280

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire